

31 mai-2 juin 2024  
11700 CAPENDU



RENCONTRES  
PHOTOGRAPHIQUES  
DE L'ALARIC

# SOMMAIRE

Edito	03
<b>Présentation: Les rencontres</b>	<b>04</b>
Programme <b>Provisoire</b>	<b>05</b>
<b>RÈGLEMENT</b>	<b>06</b>
<b>Dossier de Candidature</b>	<b>09</b>
<b>Charte des rencontres</b> A retourner signée	<b>10</b>
Important <b>Contacts</b>	<b>11</b>

# EDITO

Nous sommes heureux de vous proposer ces deuxièmes rencontres photographiques de l'Alaric. Les premières ont été un joli succès. Nous espérons retrouver la même convivialité tout en ajoutant de nouvelles activités pour une plus belle fête de la photographie.

## **Objectif Image 11 Alaric**

Nous sommes un collectif de photographes de villages autour de la Montagne d'Alaric (Capendu, Camplong, Douzens, Comigne, Val de Dagne, Marseillette, Saint Couat, Trèbes, Villalier, Carcassonne) regroupés dans une association loi 1901.

Nous avons une activité régulière de réunion et de partage de nos créations photographiques.

Nous proposons des expositions régulières dans les locaux de l'Ehpad des Figières afin de varier le paysage des pensionnaires.

Nous répondons aux demandes des municipalités du territoire, à leurs besoins photographiques et culturels.

Nous partageons nos activités avec les autres clubs départementaux et nationaux.

Nous menons des activités pédagogiques avec les adolescents de Capendu, nos objectifs sont de développer la pratique de la photo auprès des collégiens et lycéens avec un accompagnement à la prise de vue sur smartphone.

Nous souhaiterions créer un studio photo pour le territoire afin de mettre en place des activités de diaporama, audiovisuel, prise de vue avec flash et mise en scène.



# PRESENTATION

**Le Photo-club Objectif Image 11 Alaric organise les deuxièmes rencontres de la photographie dans l'Alaric sur le thème du voyage, au sens large.**

La photographie de voyage est un art dont le but est d'immortaliser les endroits visités et les aventures vécues. Le voyage peut être pensé, et illusoirement vécu dans l'imaginaire et les désirs ordinaires du voyageur.

L'objectif est de réunir les séries photographiques d'une cinquantaine de photographes présentant chacun 5 à 6 photos et d'organiser une soirée audiovisuelle avec la projection de 6 diaporamas, sur le thème du voyage.

Cette nouvelle édition présentera des expositions de photographies, dans six lieux différents situés sur la commune de Capendu (11700), du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin 2024 et une soirée audiovisuelle qui se déroulera Le samedi 1 juin à 18H30, au Grand Foyer.

Ces rencontres sont l'occasion pour un photographe :

- d'exposer ses créations
- de rencontrer un public
- de rencontrer d'autres photographes
- de partager sa passion



# PROGRAMME

**Les deuxièmes rencontres photographiques de l'Alaric se dérouleront sur 3 jours, du 31 mai au 2 juin.**

**Vernissage le vendredi soir**

**Soirée audiovisuelle le samedi**

**Clôture des rencontres le dimanche en fin d'après midi.**

Vernissage et clôture au Parc des Figières

6 lieux d'expositions (Perception, Lavoir, Café, Grand foyer, Chai, EHPAD) ouverts du vendredi au dimanche

L'accueil et l'ensemble des activités seront centralisés au Parc des Figières (2 grands barnums)

En cas de mauvais temps, repli vers le Grand Foyer

Animation (lecture de portfolio, table de vente de livres de photos), buvette et restauration des participants au parc des Figières.

Chemin photographique sur Av des anciens Combattants



50 photographes exposeront sur le thème du VOYAGE, dont 5 photographes de moins de 18 ans. 6 diaporamistes.

Partenariat avec Objectif Image National



# RÈGLEMENT

## RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE L'ALARIC

---

Le présent règlement a pour but de régir les conditions d'utilisation de l'espace et des matériels mis à la disposition des exposants. Chaque Photographe qui dépose une candidature, reconnaît avoir lu le présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Les espaces seront attribués ultérieurement par les organisateurs.

Article N°1 : Les photos choisies pour la sélection seront les photos présentées pour l'exposition. Il est demandé d'exposer 5 photos minimum.

Article N° 2 : Le linéaire offert à chaque photographe est de 3 mètres. Afin de ne pas avoir de surcharge photographique disgracieuse un espace minimum de 10 centimètres sera laissé entre chaque photo.

Le format d'exposition, photo encadrée est au minimum de 30 cm pour le petit côté et de 60 cm maximum, pour le grand côté

Article N°3 : Présentation, transport, accrochage et décrochage

Vous avez la charge de réaliser l'accrochage de vos photos le jeudi 30 mai à partir de 14h, et le décrochage le dimanche 2 juin à partir de 18h.

Aucun décrochage ne sera autorisé avant la fin de l'exposition.

Les œuvres devront être présentables, prêtes à accrocher.

Le photographe installera et décrochera lui-même son exposition. Il pourra bénéficier de l'aide de l'organisateur s'il le souhaite. Le photographe veillera à ce qu'il n'y ait aucune dégradation occasionnée.

Les photographes retenus ne pourront en aucune façon refuser le lieu qui aura été choisi pour exposer leur série.

Ce lieu est laissé au libre choix des organisateurs lors de la répartition globale de l'ensemble des séries.

Le transport des photographies exposées est exclusivement à la charge de l'exposant

#### Article N°4 : Droit de propriété intellectuelle et utilisation des photographies

L'auteur d'une photographie autorise OBJECTIF IMAGE 11 ALARIC, organisateur des rencontres, à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion des Rencontres Photographiques de l'Alaric.

Ceci inclut :

- le diaporama des photographies et des vidéos sélectionnées.
- la publication d'un portfolio ou d'un catalogue des expositions.
- la promotion des rencontres dans la presse régionale et nationale.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers.

Article N°5 : Les exposants pourront vendre leurs œuvres, ainsi que des livres, calendriers, cartes postales, marque-pages, etc., qu'ils auraient pu produire.

L'organisateur ne prend pas de commission sur ces ventes.

Les ventes de photographies ne sont ni organisées ni contrôlées par le comité organisateur et devront s'effectuer directement sous l'entière responsabilité de l'artiste.

Les photographies vendues ne pourront pas être retirées de l'exposition avant la fin de la manifestation.

Pour chaque photo vendue un don pourra être fait à l'association OBJECTIF IMAGE 11 ALARIC. Son montant sera laissé à l'appréciation du photographe.

Article N°6 : Chaque exposant se munira d'une attestation d'assurance « responsabilité civile » définie par son contrat d'assurance multirisque. Il pourra être demandé au photographe de présenter ce document lors de son arrivée, ainsi qu'une pièce d'identité.

Chaque exposant assure lui-même ses œuvres.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol. L'auteur accepte de prendre ces risques à sa charge. Il renonce en conséquence à tout recours envers les organisateurs fondé sur de tels événements.

#### Article N°7 : Oeuvres audiovisuelles

Les oeuvres audiovisuelles (diaporama ou film) seront présentées lors de la soirée du 1 juin. Chaque auteur présentera son projet pendant 5 mn avant la diffusion de son oeuvre.

A l'issu des projections, les auteurs pourront répondre aux questions du public

Article N°8 : La présence des photographes est souhaitable mais non obligatoire pendant la durée de l'exposition. Toutefois, les photographes peuvent se faire représenter par une personne de leur choix.

Article N°9: Les exposants présents, se répartiront la garde de l'exposition. Ils seront secondés par au moins un membre organisateur d' OBJECTIF IMAGE 11 ALARIC.

Article N°10 : Chaque photographe retenu pour les Rencontres photographiques s'engage à être présent ou représenté au vernissage collectif prévu vendredi 31 mai vers 18h.

Les frais de vernissage sont à la charge de l'association.

Article N°11: Le non-respect de la charte entraînera la radiation de l'intéressé(e). La radiation pour non-respect de la charte ne donnera droit à aucune indemnité.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

**Les dossiers sont à envoyer au plus tard le 31 mars 2024**

Les artistes doivent être pleinement auteurs de leurs photographies et disposer de toutes les autorisations nécessaires au regard du droit à l'image.

Les photographes sélectionnés s'engagent à exposer une série d'images aboutie, et conforme en quantité et en qualité à la proposition présentée au jury de sélection.

## DOCUMENTS À FOURNIR

5 à 6 photos de la série qui sera exposée (jpeg de 1500 à 2000 pixel de coté) (photos sans signature).

La charte de la deuxième rencontre photographique datée et signée (JPG ou PDF).

Des frais de participation à l'exposition d'un montant de 30,00€ par exposant sont demandés pour l'organisation et la promotion de la manifestation.

Un livre-catalogue d'exposition sera gracieusement remis à chaque photographe exposant. Il contiendra le texte de présentation et des photos de votre série.

Des d'exemplaires seront en parallèle mis en vente (au prix de 10€) pour financer en partie les frais d'édition. Aucune réédition ne sera faite sans votre accord.

Les photographes exposants ne pourront prétendre à aucun défraiement (transport, hébergement, repas, tirages, passe-partout, encadrement...)

Si le photographe est sélectionné, il devra s'acquitter d'une participation de 30€ via le site HelloAsso

Pour la fabrication du dossier de presse et du catalogue de l'exposition, le photographe devra fournir :

- Un texte de présentation de la série qui contiendra obligatoirement le mot «voyage» (maximum 60 mots) Ce texte pourra être réutilisé pour la promotion de l'exposition.
- Le lien vers votre site internet principal (si vous en avez un)
- Votre nom et prénom (état civil)
- Votre nom d'artiste ou pseudo si différent de votre identité civile. (Dans ce cas c'est ce nom qui sera utilisé pour la communication et pour l'exposition. )
- Votre adresse postale, votre n° de téléphone, votre adresse mail.

Ces documents seront adressés par mail à : [pcoi.alaric11@gmail.com](mailto:pcoi.alaric11@gmail.com)

# CHARTRE

## DES RENCONTRES

Je reconnais avoir lu le règlement des deuxièmes rencontres photographiques de l'Alaric et déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Je déclare être dépositaire des droits liés à l'image et des autorisations écrites des modèles représentés sur les photos.

J'autorise Objectif Image 11 Alaric à utiliser des photos de la série exposée pour les éventuels besoins de la promotion des rencontres et de la confection du catalogue de l'exposition

L'exposant

Nom :

Prénom:

Nom d'artiste si différent :

Adresse postale:

Adresse courriel:

Téléphone

Site web:

Instagram:

Signature

---

Fait à :

---

Le :

---



# IMPORTANT

# CONTACTS

---

**Adresse postale :**

**Objectif Image 11 Alaric  
Mairie de Capendu – 11700 CAPENDU**

**email : [pcoi.alaric11@gmail.com](mailto:pcoi.alaric11@gmail.com)**

**Renseignements complémentaires si nécessaire :  
Philippe Milian – Président – tél. : 06 66 34 48 88  
Julie Butterfass – Secrétaire – tél. : 06 74 62 47 48**

# PLANNING

---

**Date limite d'envoi des inscriptions : 31 mars 2024**  
(Oeuvres et charte signée)

**Sélections dévoilées le 15 avril 2024**

**Accrochage: Jeudi 30 mai à partir de 14H**  
**Expositions : 31 mai - 2 juin 2024 de 10H-12H et 14H-18H**  
**Vernissage: Vendredi 31 mai 2024 à 18H30**  
**Samedi 1 juin: Soirée audiovisuelle à 18H30**  
**Clôture le dimanche 2 juin à 18H**

